

16 Le greffier ou le responsable de l'organe compétent soussigné a reçu le formulaire sous le numéro d'ordre :
87921 du 27/04/2015 du registre chronologique de dépôts.

17 La regularité de la demande a été vérifiée en application de l'article 44 de l'acte uniforme portant sur le droit commercial général par le greffier ou le responsable de l'organe compétente qui a :

- Immatriculé au RCCM la personne physique sous le numero : CI - ABJ - 2015 - A - 11176
et délivré un accusé d'enregistrement
- Rejeté la demande au(x) motif(s) que :

Intercalaire(s)complétant la ou les rubrique(s) n°(s) Oui : (si OUI, nombre de pages intercalaires :)

Non

Fait , à ABIDJAN Le 28/04/2015 (JJ/MM/AAAA)

Signature du Greffier (Nom,prénoms,titre et juridiction ou du responsable de l'organe compétent :

ZEDIA - BI Baly Apolinnaire
ADMINISTRATEUR DES GREFFES ET PARQUETS
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL

Signature

(En cas de rejet de la demande par le greffier ou le responsable de l'organe compétent Le demandeur atteste que le présent formulaire y compris le(s) intercalaire(s) y relatifs (s'il y a lieu) comportant les motifs du rejet de sa demande lui a été remis
Le / / (JJ/MM/AAAA) et reconnaît que cette remise vaut notification de ce rejet

(signature du demandeur) :

